



Signature d'un partenariat entre AKTO et l'APEC pour favoriser la mobilité professionnelle des cadres en Nouvelle-Aquitaine

Bordeaux, le 15 mars 2022. Acteurs clés de l'emploi et de la formation sur le territoire, AKTO et l'APEC ont signé ce lundi 14 mars une convention régionale en Nouvelle-Aquitaine. L'objectif de ce partenariat : accompagner la mobilité professionnelle des cadres au regard des métiers cibles des 27 branches professionnelles du champ d'AKTO.

Cette convention est le **fruit d'un travail collaboratif** entre l'APEC, l'association pour l'emploi des cadres, qui accompagne les cadres et les jeunes diplômés dans leur évolution professionnelle ainsi que les TPE-PME dans leurs recrutements, et AKTO, l'opérateur de compétences qui accompagne les PME et les salariés de 27 branches professionnelles dans leur stratégie de qualification, d'emploi et de formation.

Elle concrétise la mise en place d'un **partenariat structurant**, entre deux acteurs complémentaires autour de **projets communs répondant à des objectifs partagés** :

- **Valoriser les métiers des branches professionnelles d'AKTO auprès des publics accompagnés par l'APEC ;**
- **Appuyer les entreprises des branches d'AKTO, afin de les aider à recruter et à intégrer des salariés cadres et des alternants, mais aussi à développer leurs compétences ;**
- **Accompagner les entreprises pour sécuriser l'insertion dans l'emploi des alternants à l'issue de leur alternance, via un accès facilité au dispositif APEC "objectif premier emploi".**
- **Proposer une orientation des salariés cadres des entreprises relevant d'AKTO vers les services APEC** délivrés dans le cadre du Conseil en Evolution Professionnelle -CEP-, pour préparer leurs entretiens professionnels, réfléchir à des projets de formation...;
- **Partager les données et les études relatives à l'emploi cadre.**

Dans le cadre de cette convention, **une quinzaine d'ateliers sur différentes thématiques (mener un entretien d'embauche, rédiger une offre d'emploi...) seront proposés aux entreprises du champ d'AKTO.** Ces ateliers, qui ont déjà été proposés dans le cadre d'une

précédente convention signée entre l'APEC et l'ex-OPCA FAF.TT, rencontrent un **grand succès auprès des entreprises notamment sur les thématiques en lien avec le recrutement**. En effet, depuis 2019, **plus de 300 entreprises ont déjà pu y participer**.

Jean Hédou, Président d'AKTO, se réjouit de la signature de ce partenariat : « **Cette convention met en avant l'engagement des acteurs de la région en faveur de l'insertion professionnelle durable**. En alliant nos savoir-faire respectifs, nous allons améliorer l'accompagnement des cadres de la Région Nouvelle-Aquitaine » souligne-t-il.

« Cette convention renforce la complémentarité d'action de l'APEC et d'AKTO en Nouvelle-Aquitaine et sur les territoires » ajoute Didier Bialoux, Président du CPR APEC.

« Nous nous félicitons de cette convention, qui va nous permettre de **renforcer la coordination des actions d'AKTO et de l'APEC en Nouvelle-Aquitaine avec qui nous partageons des enjeux et des engagements communs**. » a déclaré Laurent Barthélémy, Vice-Président d'AKTO.

« Un de nos enjeux majeurs : la réduction des tensions de recrutement et l'évolution professionnelle des cadres » précise Danielle Sancier, Déléguée Régionale de l'APEC en Nouvelle-Aquitaine.

Contact Presse :

Mathias NIRMAN - mathias.nirman@chefcab.fr - 06 48 78 13 88

A propos de l'APEC :

Dans un contexte de dynamisme du marché de l'emploi, l'Apec est en première ligne pour aider les cadres et les jeunes diplômé.e.s de l'enseignement supérieur, en particulier les publics les plus fragiles face à l'emploi. Face aux difficultés de recrutements, l'Apec aide les entreprises, les TPE-PME, à trouver les compétences cadres dont elles ont besoin. Son observatoire de l'emploi des cadres analyse et anticipe les évolutions et grandes tendances du marché de l'emploi cadre.

L'APEC en quelques chiffres :

L'Apec est un acteur du Conseil en Évolution Professionnelle (CÉP). L'Association, et ses 1000 collaborateurs et collaboratrices, est présente, avec une cinquantaine de centres, en France métropolitaine et en Outre-mer.

*En savoir plus : **corporate.apec.fr***

A propos d'AKTO :

AKTO est l'opérateur de compétences des services à forte intensité de main-d'œuvre fondés sur la valeur ajoutée humaine et le relationnel. Il accompagne 27 branches professionnelles dans leur stratégie de développement des compétences et des qualifications. Il agit sur l'insertion par l'emploi, il valorise l'emploi durable et la construction de parcours professionnels, il assure la performance des entreprises en renforçant la montée en compétences et la qualification des salariés, il déploie sur tout le territoire en métropole et dans les DROM les actions en faveur de l'attractivité des métiers et des emplois et développe les synergies entre les acteurs de la formation professionnelle.

AKTO en quelques chiffres :

27 branches professionnelles, 161 000 entreprises adhérentes qui représentent 5 millions de salariés. En 2021, AKTO a facilité l'accès à la formation de plus de 860 000 salariés et de 8 800 alternants. AKTO, c'est plus de 900 salariés sur tout le territoire dont les DROM dans lesquels AKTO a délégation pour 4 OPCO : Atlas, l'Opcommerce, Opco Mobilités et Opco 2I, qui représentent plus de 70 branches. AKTO est également l'Opco unique sur les territoires de Saint-Martin, Saint-Barthélemy et Mayotte depuis le 1er janvier 2021.